



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

*AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ*

## AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 12 avril 2021 à 20 h 00 avec l'application de téléconférence ZOOM, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante ;

**Immeuble situé au 416, 1<sup>er</sup> rang Est**

1. Le 9 mars 2021, une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principale agricole au 416, 1<sup>er</sup> rang Est ;
2. En vertu du règlement de zonage numéro 157, en zone 26-A :
  - La marge de recule avant est fixée à 10 mètres;
3. Afin de permettre l'agrandissement du bâtiment d'élevage, le propriétaire désire que le Conseil lui accorde la permission de déroger aux normes prévues en regard du règlement de zonage numéro 157, grille de spécifications, en zone 26-A qui aura pour effet de fixer :
  - La marge avant à 4 mètres;
4. Conformément aux dispositions du règlement sur les dérogations mineures, le Conseil avise la population qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 12 avril 2021, avec l'application de téléconférence ZOOM.

Toute personne désirant se prononcer à ce sujet pourra être entendue par le Conseil municipal lors de cette séance ordinaire ou transmettre ses objections par écrit au directeur général de la municipalité, avant le 12 avril 2021 à 15 h, au bureau municipal situé au 220, rue du Couvent.

**DONNÉ** à Saint-Épiphane, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille vingt-et-un (2021).

**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur général – secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

**JE**, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Éphane, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille vingt-et-un (2021).



**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur général – secrétaire-trésorier